

Commune de **BAREMBACH**

PLAN DES ANNEXES : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Echelle 1/2500^{ème}

Elaboration le : 15/12/1983
Mise à jour n°1 le : 02/06/1995
Mise à jour n°2 le : 10/07/1995
Mise à jour n°3 le : 11/04/2011
Mise en compatibilité du POS le : 09/06/2016

REVISION N°1 DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 octobre 2020,

A Barembach, le 29 octobre 2020

Le Maire,
André MEYER



0720 040000

Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain (DPU)

